

ACCIDENTS DU TRAVAIL 2010 STATISTIQUES DU CTP DEPARTEMENTAL

Collectivités territoriales de moins de 50 agents

EVOLUTION

Nombre d'accidents déclarés en :

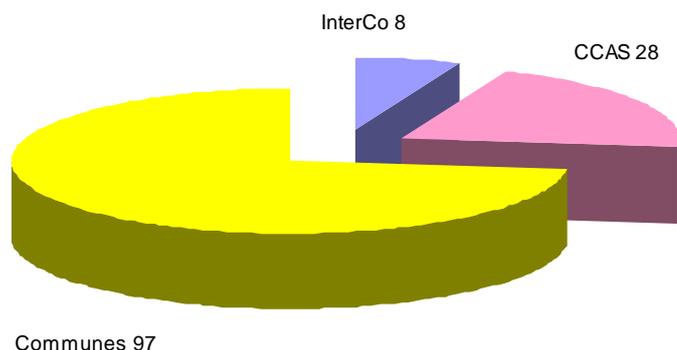
- 2006 : 159
- 2007 : 197
- 2008 : 216
- 2009 : 169

- 2010 : 149 accidents du travail (- 11,8 %) dont 94 (+ 7,2 %) avec arrêt de travail totalisant 1 813 jours d'arrêt (+ 33,8 %), incluant 16 accidents de trajet (+ 77,7 %) dont 12 avec arrêt totalisant 193 jours d'arrêt (+ 51,9 %).

2010 marque une baisse significative des accidents en terme de fréquence (le plus bas depuis 2006), mais une hausse significative de la gravité est à déplorer (+ 33,8 %).

On arrive, en 2010, à un arrêt moyen de 12 jours contre 8 en 2009.

LES COLLECTIVITES QUI ONT DECLARE UN ACCIDENT

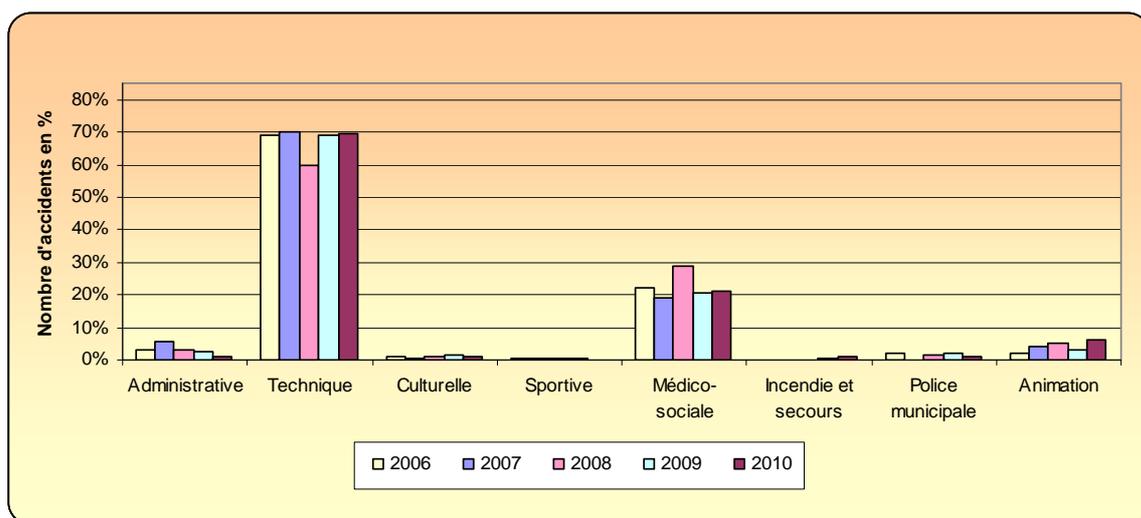


La baisse du nombre d'accidents est particulièrement significative dans les CCAS. Avec 28 accidents, les CCAS représentent 21 % des déclarations contre 28,7 % en 2009.

Les communes, avec 97 accidents, représentent 73 % des déclarations contre 65 % en 2009.

Le nombre d'accidents dans les intercommunalités reste stable.

REPARTITION DES ACCIDENTS PAR FILIERE



La filière technique représente 70 % du nombre d'accidents et 75 % du nombre de jours d'arrêt.

On dénombre 30 accidents sans arrêt (contre 53 en 2009) et 60 accidents avec arrêt (contre 54 en 2009) entraînant une durée moyenne d'arrêt de 20,3 jours (15,8 en 2009) par accident avec arrêt. L'accident le plus grave a généré 214 jours d'arrêt (100 en 2009).

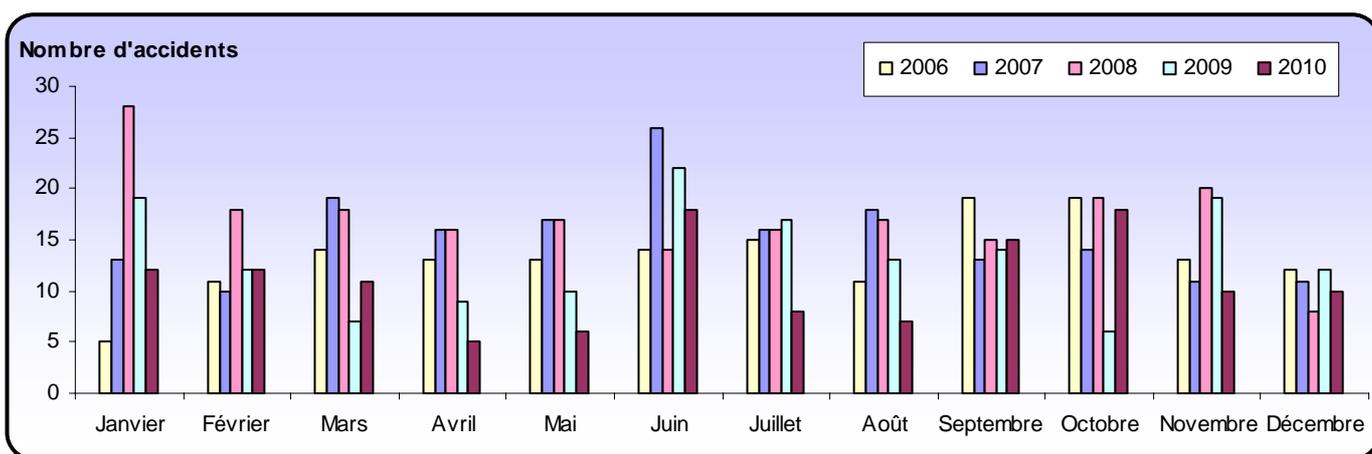
La filière médico-sociale représente 21 % du nombre d'accidents (comme en 2009) et 19,5 % du nombre de jours d'arrêt (24,6 % en 2009). On dénombre 12 accidents sans arrêt, et 15 accidents avec arrêt entraînant un arrêt d'une durée moyenne de 21,1 jours par accident avec arrêt (13,2 jours en 2009).

L'accident le plus grave concernant la filière médico-sociale a généré 105 jours d'arrêt (60 en 2009).

En troisième position, on trouve la filière animation, caractérisée par des accidents liés aux activités physiques et à la pratique sportive.

REPARTITION DU NOMBRE D'ACCIDENTS DANS LE TEMPS

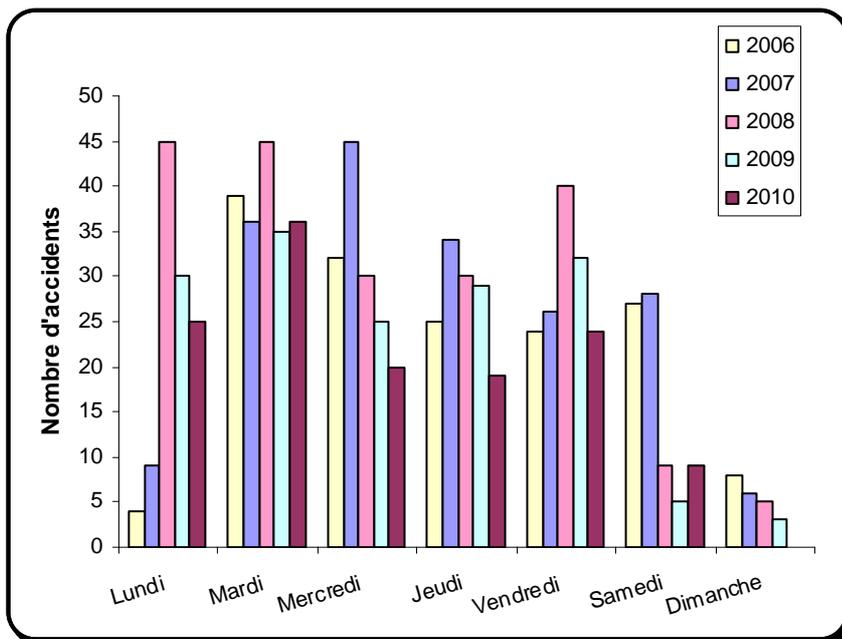
En ce qui concerne les mois



Moyenne de 11 accidents par mois.

- 1^{er} trimestre (hiver) 26,5 % (23 en 2009)
- 2^{ème} trimestre (printemps) 22,5 % (25,6 % en 2009)
- 3^{ème} trimestre (été)..... 22,5 % (27,5 % en 2009).
- 4^{ème} trimestre (automne)..... 28,5 % (23,1 % en 2009).

En ce qui concerne les jours



Lundi : 18,9 %

Mardi : 27 % ←

Mercredi : 15 %

Jeudi : 14,3 %

Vendredi : 18 %

Samedi : 6,9 %

Dimanche : 0 %

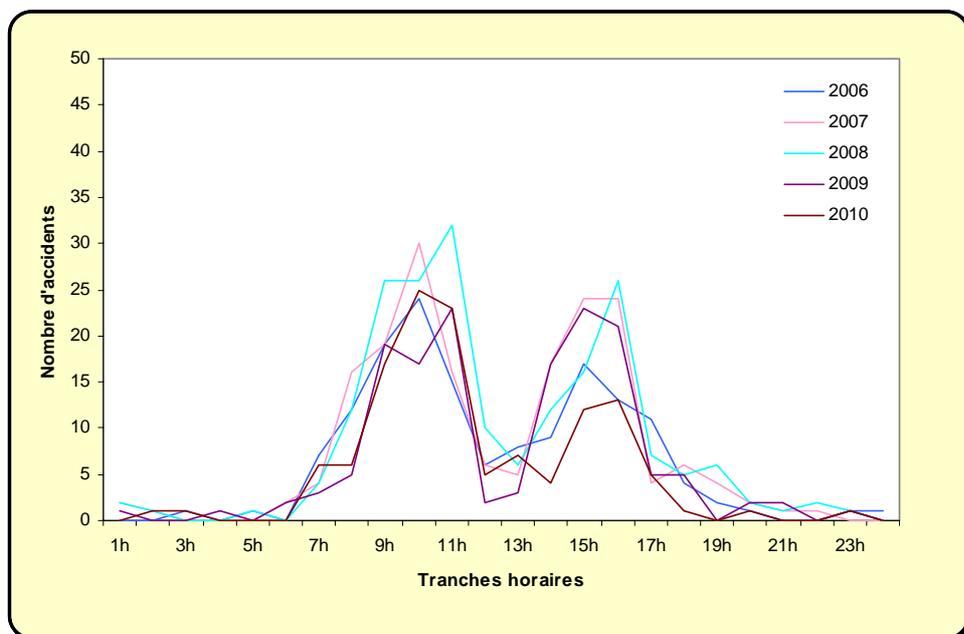
La répartition durant les jours de la semaine est relativement homogène, avec toutefois un pic le mardi.

Les accidents du week end restent stables avec 9 accidents le samedi, contre 8 durant les week end de 2009.

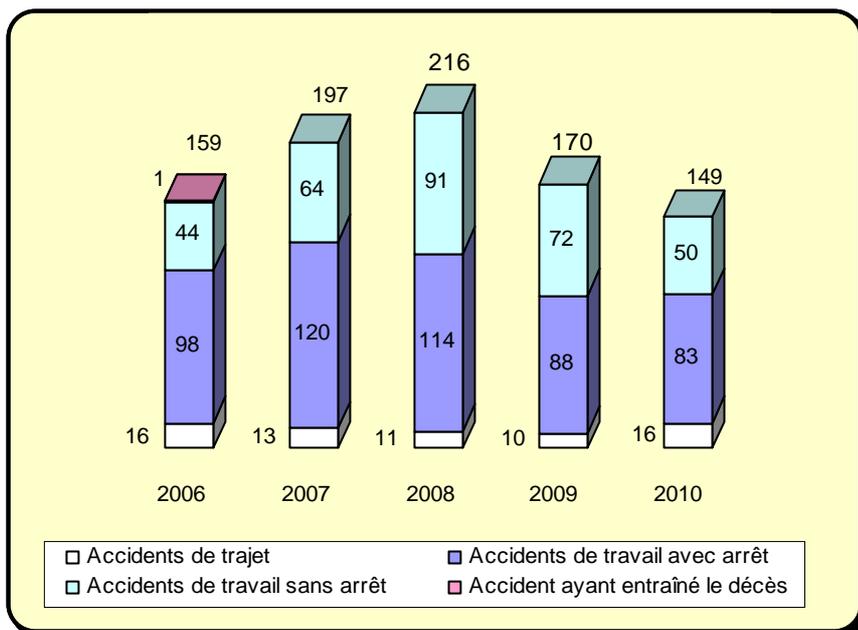
En ce qui concerne les heures

En 2010, les deux pics se situent en fin de matinée et en milieu d'après-midi.

Cependant on remarque une baisse significative des accidents qui ont lieu entre 18 heures et 7 heures (4 % contre 12 % en 2009).



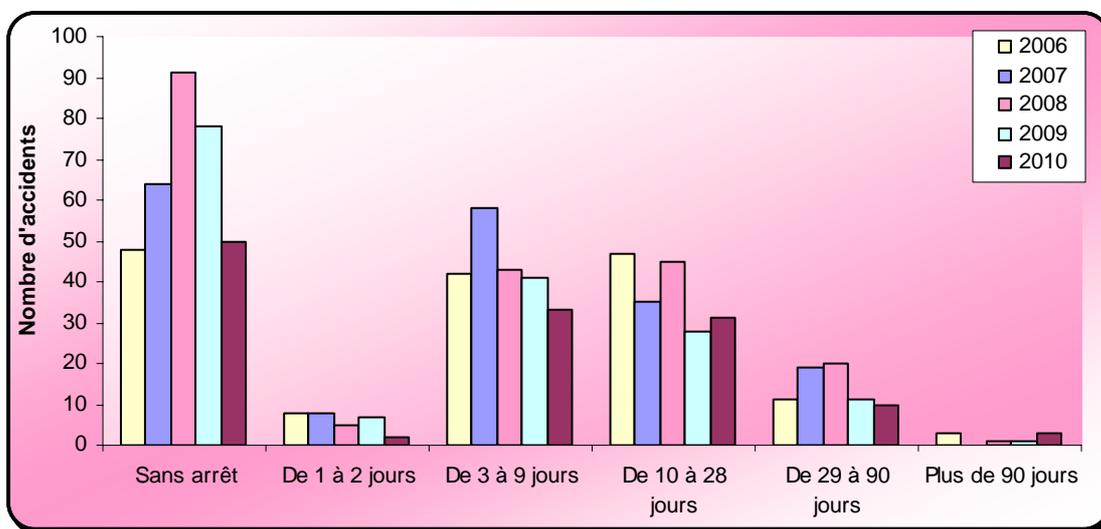
TYPOLOGIE DES ACCIDENTS



On remarque une baisse généralisée des accidents, que ce soit les accidents de service avec ou sans arrêt.

Cependant on peut déplorer une hausse du nombre d'accidents de trajet. La majorité de ces accidents étant due aux conditions climatiques hivernales que les agents ont connu pour se rendre ou revenir du travail. Ils génèrent 121 jours d'arrêt, soit 62 %.

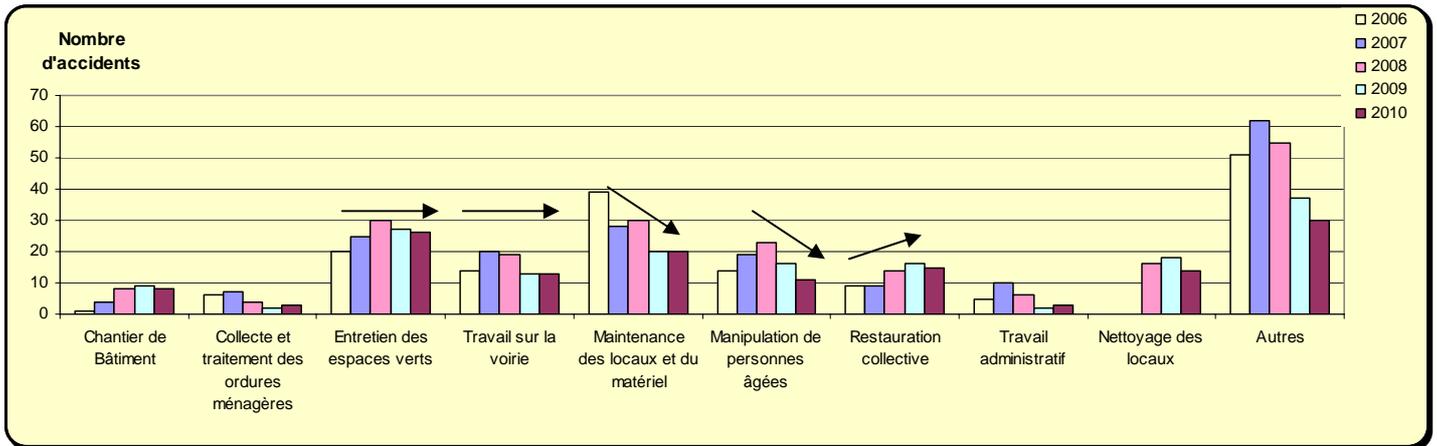
REPARTITION EN FONCTION DE LA DUREE DE L'ARRET DE TRAVAIL



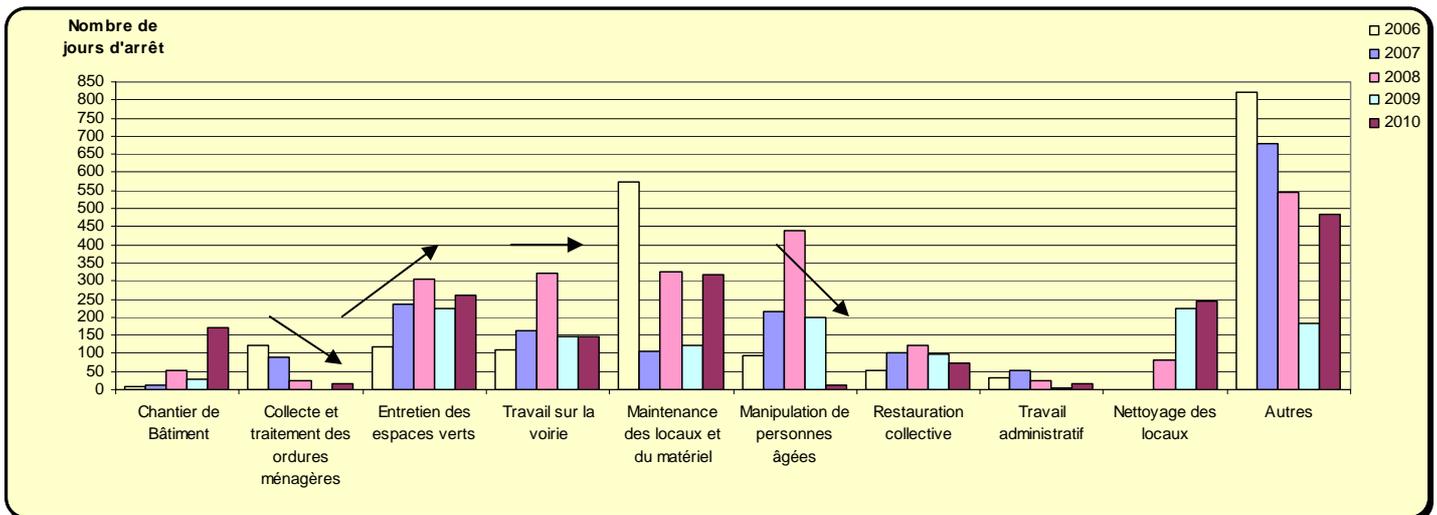
Cette année, nous remarquons une hausse globale de la gravité. Cette hausse est particulièrement forte pour les accidents les plus graves.

Rappel : Toutes filières confondues, l'accident le plus grave a entraîné 214 jours d'arrêt soit 11,8 % du total de 2010.

REPARTITION EN FONCTION DE L'ACTIVITE LORS DE L'ACCIDENT



En terme de fréquence, il est à noter la tendance à la baisse des accidents causés par la manipulation des personnes âgées et de la maintenance des locaux et du matériel. L'entretien des espaces verts qui est l'activité la plus accidentogène reste stable.

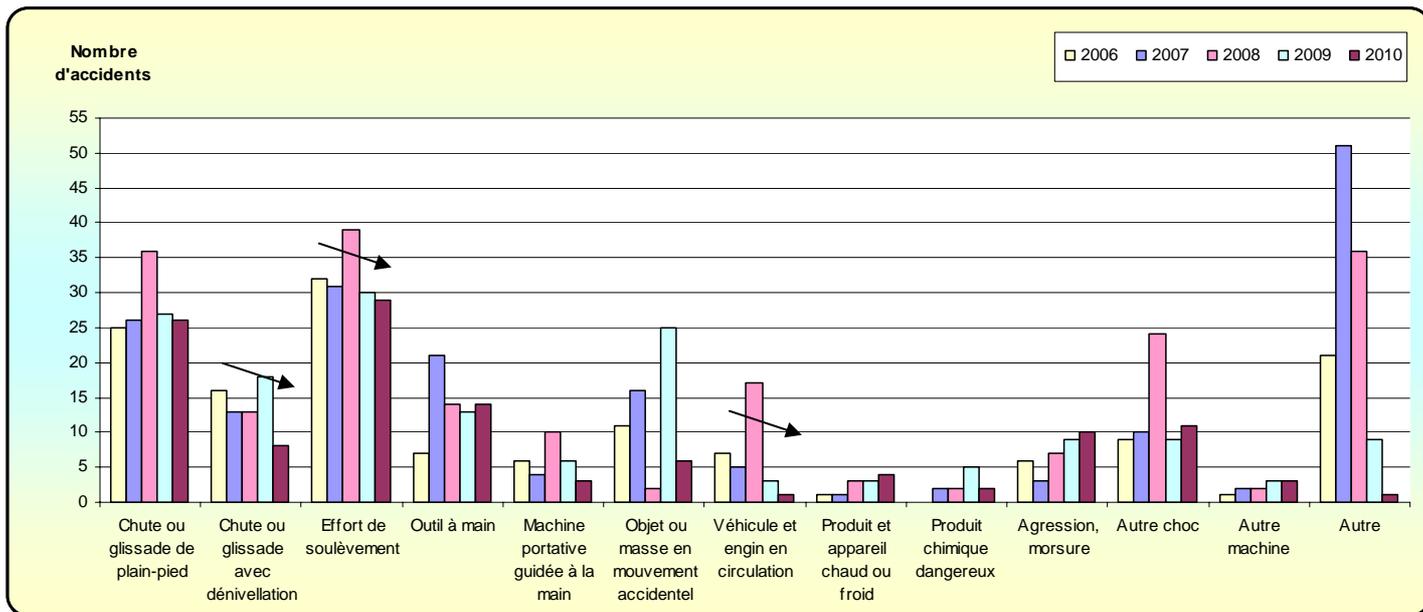


En terme de gravité, on remarque la confirmation de la tendance à la baisse des accidents causés par la collecte des ordures ménagères.

Pour l'entretien des espaces verts, la tendance à la hausse est principalement causée par un accident ayant entraîné une coupure au niveau du genou avec un taille haies (115 jours d'arrêt soit 46 % du total).

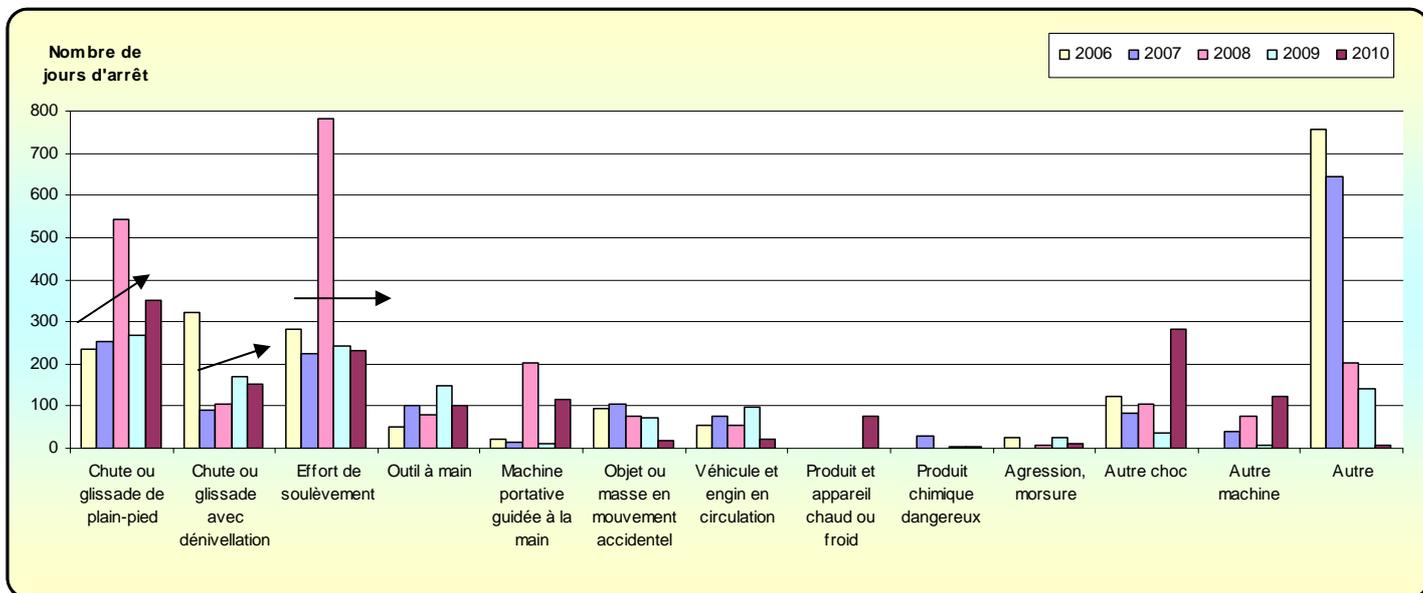
Concernant la manipulation de personnes âgées, la baisse de la fréquence est confirmée par une baisse très significative du nombre de jours d'arrêt (12 jours d'arrêt en 2010 contre 201 en 2009 et 439 en 2008).

REPARTITION DES ACCIDENTS EN FONCTION DES ELEMENTS MATERIELS



On remarque une légère tendance à la baisse des accidents causés par des efforts de soulèvement, cependant ils restent encore cette année la première cause d'accident.

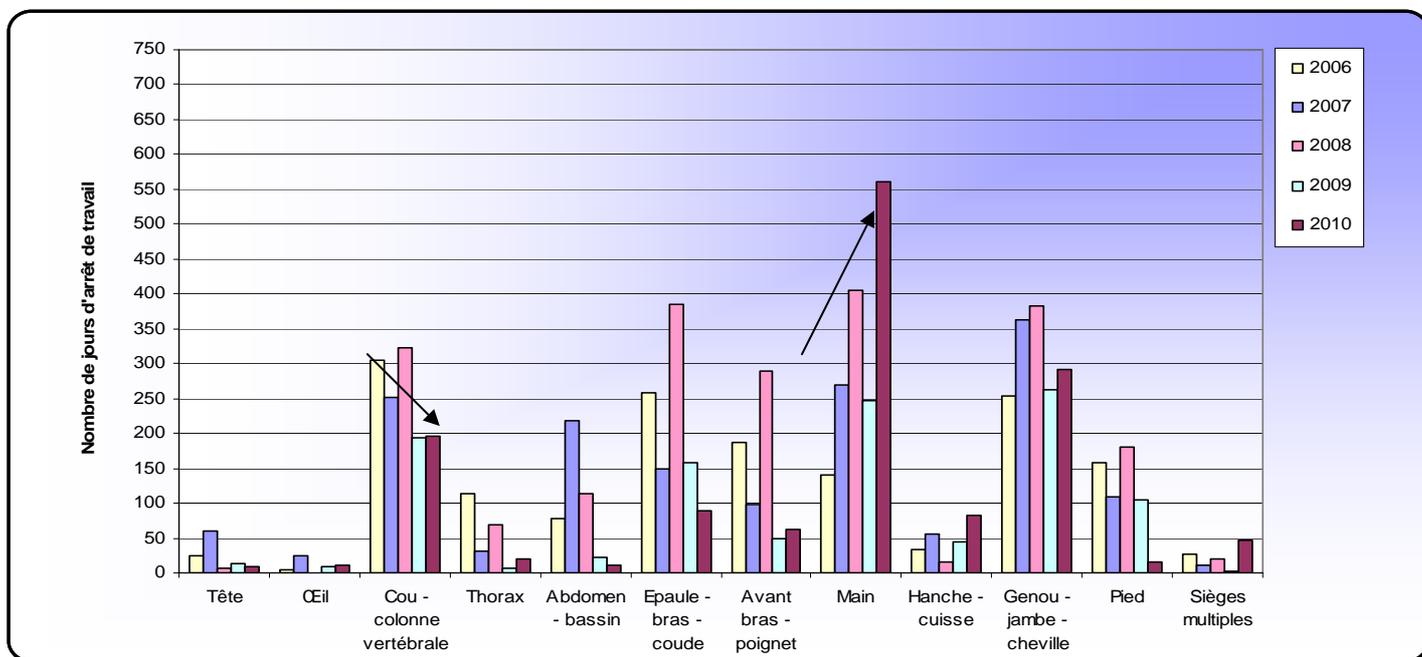
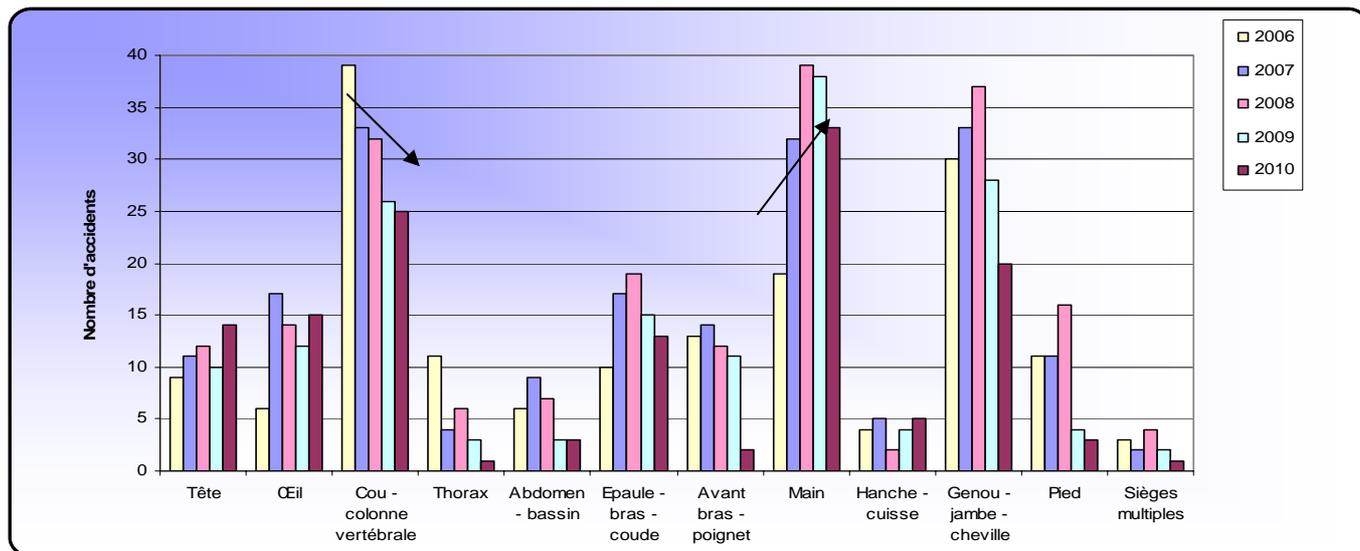
Les chutes ou glissades avec dénivellation ont une tendance à la baisse en terme de fréquence, mais augmentent en gravité. Cette augmentation est principalement causée par une chute d'échelle ayant entraîné 71 jours d'arrêt soit 51 % du total.



On remarque une augmentation des chutes ou glissades de plain pied qui sont cette année la première cause d'arrêt. Ces accidents entraînent un arrêt moyen de 13,5 jours. L'accident le plus grave a été causé par une glissade sur du verglas et a entraîné 59 jours d'arrêt.

Après le pic de 2008, on constate une stagnation de la gravité des accidents liés aux efforts de soulèvement.

REPARTITION EN FONCTION DU SIEGE DES LESIONS



Nous restons à un niveau inquiétant pour les accidents aux yeux. Si ces accidents n'entraînent que peu de jours d'arrêt, ils présentent un fort potentiel de gravité.

=> la perte d'un œil correspond à une incapacité physique permanente (IPP) égale à 40 %.

On remarque une baisse en termes de fréquence et de gravité pour les lésions au niveau du cou et de la colonne vertébrale. Ces éléments sont probablement à mettre en relation avec la baisse des accidents liés aux manipulations des personnes âgées.

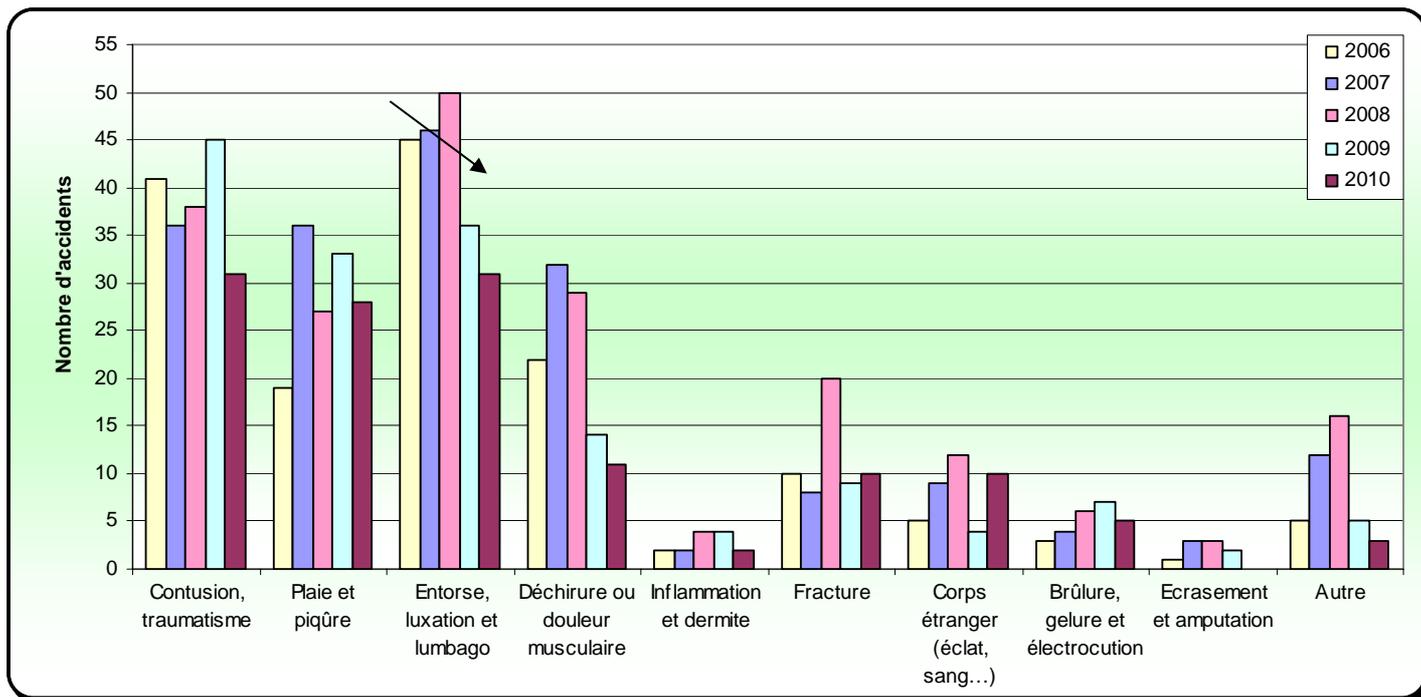
Il est à noter une augmentation en termes de fréquence et de gravité des accidents au niveau des mains. Les deux accidents les plus graves ayant entraîné 319 jours d'arrêt (soit 56,8 %).

Il est à signaler que, seulement dans 40 % des cas, les agents déclarent porter au moins un EPI. Par exemple sur les 33 accidents ayant entraîné une lésion à la main, seulement 6 déclarations stipulent le port de gants. Si le simple fait de porter des EPI n'empêche pas la survenance d'un accident, il en diminue la gravité.

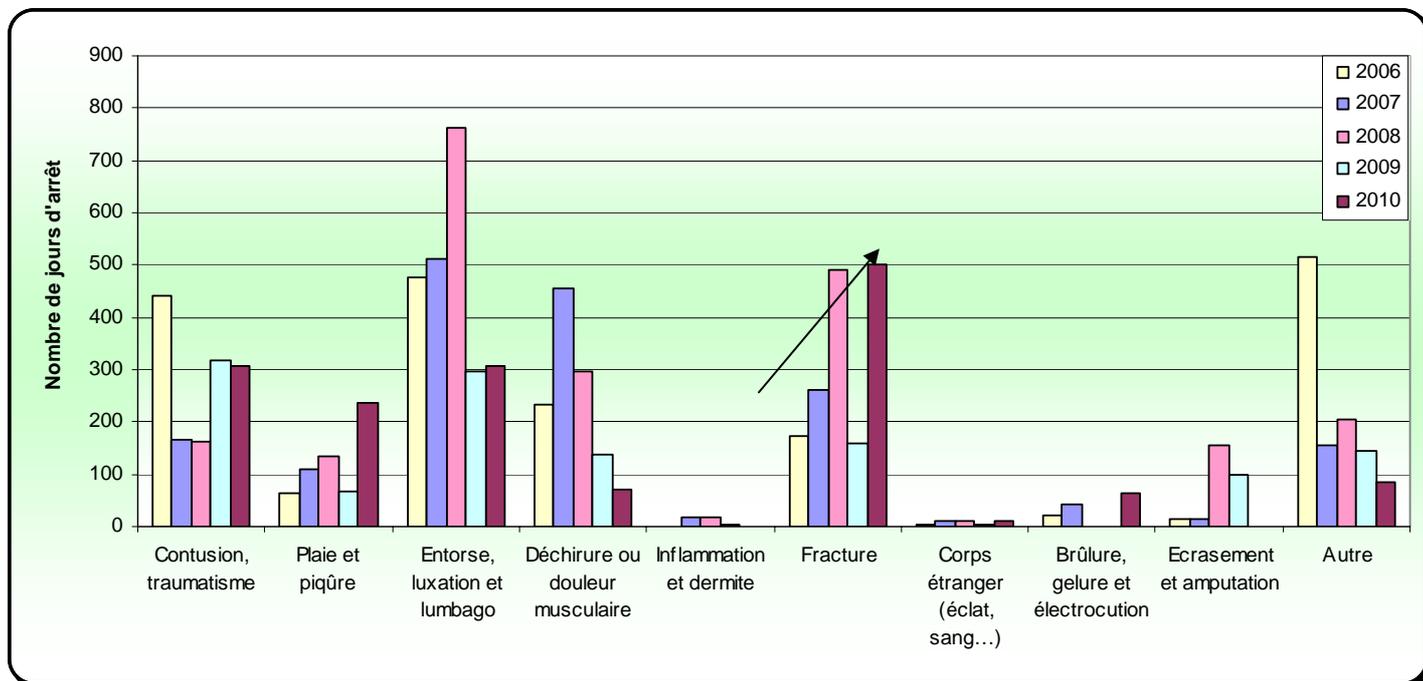
Un effort doit être accompli sur la protection des yeux et des mains.

Une campagne de sensibilisation sur le port des EPI sera lancée en 2012.

REPARTITION EN FONCTION DE LA NATURE DES LESIONS



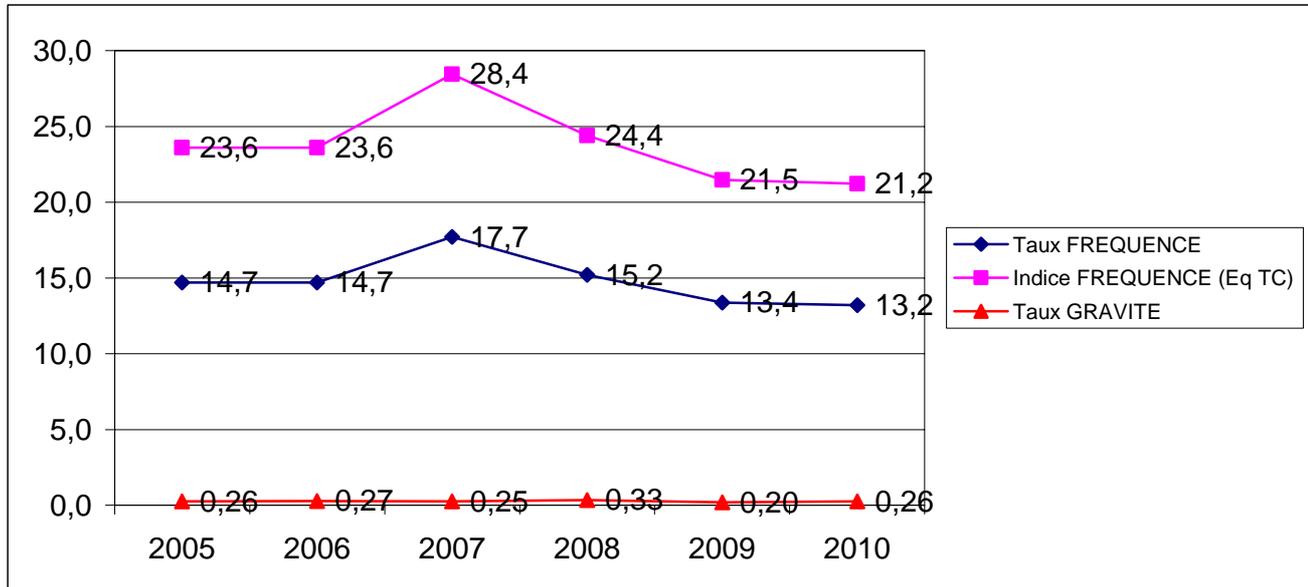
On note une diminution du nombre d'accidents entraînant des entorses, luxations et lumbagos. Cette baisse est à mettre, là encore, en relation avec la baisse des accidents liés aux manipulations des personnes âgées.



Il est à déplorer une forte augmentation de la gravité des accidents ayant entraîné des fractures. 65 % du nombre de jours d'arrêt est causé par des fractures au niveau des mains.

LES INDICATEURS

Nous avons procédé à une estimation des indicateurs en fonctions des données extraites des bilans sociaux des années passées.



RAPPEL :

Le taux de fréquence TF est le nombre d'accidents de service avec arrêt pour 1 million d'heures travaillées.

L'indice de fréquence IF est le nombre d'accidents de service avec arrêt pour 1 000 agents.

Le taux de gravité TG est le nombre de jours d'arrêt pour 1 000 heures travaillées.

- En matière de fréquence, l'amélioration constatée depuis 2007 est nette.
- En terme de gravité, le taux est globalement stable et la hausse en 2010 est visible (0,26 contre 0,20 soit 1 journée perdue pour arrêt de travail toutes les 400 heures travaillées).

